LE NUMERO : 25 CENTIMES

Édition du « RÉVEIL DU NORD » 186 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS 43, boul. Haussmann (9e)

# L'Egalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

DIMANCHE 27 JANVIER 1929.

BUREAUX : ROUBAIX { Téléph. 9-51 } 45, rue de la Gare, 45
TOURCOING { Téléph. 9-85 } 15, Rue Nationale, 15

## LA REINE DE PARIS POUR 1929 A ÉTÉ ELUE

C'est Mlle Simone Gabard, âgée de 19 ans, mannequin, qui a été choisie comme Reine de Paris pour 1929, parmi de nombreuses concurrentes. (W. W. Ph.)

### CHRONIQUE PATOISANTE

## L' Cabaret de l' Vignette et P'tit Françoș

(VIEUX SOUV'NIRS LILLOS)

AVANT l' perchemint de l' rue d' là Gare, à Lille, au coin de l' Plach' du Théâtre et à deux pas du Minck, l' marque aux pichons, in face du grand café Lalubie, dont les vieux s' rappell'nt incore, il y avot là un cabaret très populaire qu'on app'lot « La Vignette ».

On y trouvot nombreuss' clientèle et des garchons pou' faire l' service, les francs buveux avott'nt d'vant eux un grand verre qu'on app'lot « Glass », su l'quel s' trouvot su' l' couverque verniché un liméro in chiffre d'or ; On y buvot du Faro d' Louvain, de l' bière blanque et rouche.

L' Cabaret de l' Vignette étot l' rindez-vons des vieux Lillos ; il étot r'nommé pou' s' prospeurté et aussi pou' l' feumée d' toubac qu'on y respirot ; ch'étot là que s' rincontrott'nt les feumeux d' pipes d' longueur avec toupète.

Indépindammint d' cheull' catégorie d'habitués dé l' Vignette, les intr'acques du Grand Théâte fournichott'nt un certain nombre d' buveux d' bière.

Ch' l'établiss'mint dàtot des vieillés guerres. Il existot d'ja au temps ou florichot l' Tartarin Lillos « Brûle-Mason », à qui d'puis on a décerné les honneurs dus aux célébrités. A l'époque l' « Vignette » avot d'ja eun' grand' vogue, du reste, Françoș Cottignies, « Brûle-Mason », qui est mort in 1740 l' connaichot, puisqu'i dit dins eun' pasquille Tourquennoise :

> T'in souviens do l' Vingnette
> T'étos queurvé tout comme eun' biête.

Donc, avant l' perchemint de l' rue d' la Gare, on pouvot vir dins ch' l'ancien cabaret l' portrait du « P'tit Françoș » qui faijot pendant avé ch'ti d' l' « Homme Bleu », ch'étot alors vers 1837, l'établiss'mint étot t'nu par M. Merckx, et a l'époque « P'tit Françoș » qu'minchot à fair' du commerce à l' « Vignette ».

François Mouquet, dit s'n état civil, est né à Douai in 1817, il a vu l' jour par nuit.

> I' pleuvot, on n' veyot point clair,
> Ch'étot par un brun soir d'hiver.

Et in naichant, l'étot aussi desséqué qu'un sauret et on pouvot fair' des cliquettes avec les gros oches d' sin dos. Ch'étot, in effet, eun' sorte d' nain contrefait, un p'tit mousse tout idiot dont l' visage r'ssinblot tout a ch'ti d'un singe. Du temps qui fréquintot l' cabaret de l' « Vignette », il avot alors inviron eun' vingtaine d'ans, l'étot marchand d' gautes et, pour ingager les clients à acater s' marchandisse, il in plachot eun' sur sin front plissé, et après, au moyen d' grimaces calculées, l' l'am'not tout duchett'mint vers s' grand et larque bouque uch' qu'un dernier effort, eun' petite escousse, l'faijot rintrer d' dins, aux applaudich'mints des spectateurs que ch' l'exercice amusot toudis fortemint.

I' faut dire que P'tit Françoș n'étot point mauvais garchon et l' savot s' faire aimer ; quand on l' priot, i' montot lestemint sur eun' table et dijot eun' viell' canchon lilloise dont le r'frain a été longtemps populaire :

> D'li de li be don.

A ch' momint-là Françoș Mouquet dev'not déjà eun' célébrité comme l' « Homme Bleu » et ch'est pour cha que l' patron de l' « Vignette » li faijot fair' sin portrait dins un des nombreux médaillons qui, à ch' temps là ornot sin cabaret.

Malheureus'mint, un peu à l' fos, l' pauv' Petit Françoș dev'not l' souffre-douleur des garchonnais de ch' temps-là. Habillé avec des agobiles et toudis coiffé d'un képi d' collégien, l' trainot penibl'ement eun' petit' carrette et faijot des commissions pour gaingner s' vie. c'est alors que les mauvais sujets tiroteut s' carrette per derrière, puis, in appuyant, l' faijott'nt faire l' sauterlau, i' montott'nt comme au vindaque et final'mint l'involl'nt in l'air au bout des branquarts uch' qui prêchot comme un bruant.

Pauv' petit Françoș ; on dirot qu' je l' vos incore, que d' fos j' l'ai vu faire l' ploncache quand i' prêchot par trop longtemps au bout d' ses brancarts uch' qu'il imitot l' crox d' fier.

L' Canchonnier Lillos charles Decottignies a fait in couplet l'histoire d' Françoș Mouquet qu' l' connaichot mieux qu' personne, puisqu'i' l'avot journell'mint dins sin cabaret de l' Plach' Rihour, uch' que sin portrait étot exposé. P'tit Françoș qui servot d' juet aux garchons pindant la m'tan d'un siècle morot à Lille, l' 18 avril 1886, à l'âge de 69 ans, sin squelette a été exposé longtemps au Musée d'Histoire Naturelle, dins l' rue des Fleurs.

Pauv' P'tit Françoș, dir', qui n'a mêm' point eu un infouiss'mint d' troisième classe à six heur's tros quarts. On li peurnot jusqu'à s'carcasse. Et v'là l...

> J'espèr' bien qu' vous trouv'rez
> Qu'i'lo célébrités
> Nous somm's bien montés...

Auguste LABBE.

## La cinquième Exposition d'Aviculture de la « Basse-Cour Familiale » s'est ouverte hier au Palais-Rameau à Lille

### Après la cérémonie d'inauguration, le jury a procédé à la remise des Grands Prix d'honneur dont les 3 Coupes du « Réveil du Nord »

*La 5e exposition d'aviculture organisée par la « Basse-Cour Familiale » de Lille s'est ouverte hier au Palais-Rameau. Elle débuta, le matin, par des opérations du jury. Puis, vers 11 heures, en présence des personnalités civiles et militaires, il fut procédé à l'inauguration officielle. Au milieu des poules, canards et lapins, quelques discours furent prononcés, un vin d'honneur offert, et bientôt la vaste salle fut accessible au public.*

*La grande nef avait été superbement aménagée et les races les plus diverses étaient représentées.*

*Dès le début de l'après-midi, une foule considérable se pressait autour des parquets et des cages, tandis que les orgues retentissaient. Le bassin central, avec son jet d'eau et son groupe de canards, retenait longuement l'attention des gosses amusés, et sur l'estrade on installait déjà les vainqueurs, ceux qui ont remporté les grands prix.*

*Le « Réveil du Nord » a la légitime fierté d'enregistrer le gros succès remporté par cette intéressante exposition, et dont il prend sans vanité sa part.*

*En favorisant le petit élevage, en dotant l'exposition actuelle de trois coupes, de 2.000 francs de prix et de médailles, notre journal a la conviction d'avoir servi et aidé, d'une façon toute particulière, une œuvre intéressante, puisqu'elle apporte aux masses un peu de joie et de bien-être.*

*Dans toute cette activité fiévreuse et ce chaud succès, il y eut pourtant une ombre : M. Alexandre Detroy, le président de la B.-C.F.L., retenu par la maladie, ne put assister à la juste récompense de ses efforts. Avec les membres du Comité, nous formons des vœux pour son prompt rétablissement.*

### Plus de 1.200 sujets

Dans la salle du Palais Rameau, plus de 1.200 sujets ont été rassemblés cette année.

Les lapins forment un fort contingent parmi les animaux exposés, nous y avons trouvé toute une série de variétés appréciées aussi bien pour leur chair que pour les peaux qu'elles fournissent. Il semble que l'élevage relativement facile du rongeur et les bénéfices qu'il peut procurer ait incité beaucoup de petits éleveurs à s'y intéresser. Notons les blancs de Vendée, des russes, géants des Flandres, bleus de Beveren, argentés de Champagne, noir et feu, angoras, rex, castorrex, etc...

Parmi les volailles quelques beaux parquets d'oies, des canards et surtout des coureurs indiens.

Les races classiques de poules étaient représentées citons : des coucous de Flandre et de Malines, des Wyandottes, Leghorn, Bresse, Bourbourg, Australops, Estaires, Rhode-Island, Houdan, Faverolles, etc...

Ajoutons enfin que deux volières de faisans retinrent l'attention de la foule.

Pendant toute la matinée le jury opéra autour des cages.

Il était composé de MM. Robert Fontaine, Huet, Cliquenois, Vilquin, Desreumaux, Demésie, Candeller, Légillon, Claude Paguerre, Rosier et Delhayes.

### L'inauguration officielle

Vers 11 heures, les officiels commencèrent à arriver. Parmi eux on remarquait : MM. Chavin, sous-préfet, chef du cabinet du Préfet du Nord, représentant M. Hudelo ; le colonel Ketterer, directeur du service vétérinaire, représentant le général Lacapelle ; Masson, adjoint au Maire de Lille ; Guilbaut, Demesmay et Delfortrie, conseillers généraux ; Maurice Thellier de Poncheville, conseiller d'arrondissement ; Paguerre, Dorchies, Delarue, professeurs d'agriculture, etc..., etc...

Autour de M. Deluyck, vice-président se trouvaient MM. Gendrot, commissaire général de l'exposition ; Mourette, son adjoint, et les membres du bureau.

M. Deluyck excusa M. Detroy empêché par la maladie et remercie le Préfet de son attachement à la cause des petits éleveurs.

M. Chavin après avoir formulé des vœux de prompt rétablissement pour M. Detroy félicita le bureau du magnifique effort accompli.

Et bientôt l'accès de la salle fut autorisé au public qui vint très nombreux.

Ajoutons qu'aujourd'hui s'ouvrira la section caprine, qui présentera un vif intérêt.

La journée se termina par un banquet excellemment servi à l'Hôtel Maury et auquel assistaient les membres de la B. C. F. L. et les personnalités déjà citées.

### Le Palmarès

Au début de l'après-midi les premiers résultats furent proclamés ; il s'agissait des prix d'honneur, parmi lesquels les trois coupes offertes par le « Réveil du Nord ». Les prix spéciaux au nombre desquels on compte les 2.000 francs en espèces et les médailles offertes par notre journal n'ont pas encore été attribués.

Le nombre des concurrents rendant les opérations délicates, et pour faire un départage loyal on attend jusqu'à ce matin pour attribuer ces prix.

### Les lauréats du « Réveil du Nord »

Les trois magnifiques coupes offertes par notre journal ont été gagnées par :

1° M. Bastien Lucien de Lille pour son parquet de « Wyandottes blancs ».

2° M. Duprez Marcel de Bondues, pour son parquet de « Coucous de Malines ».

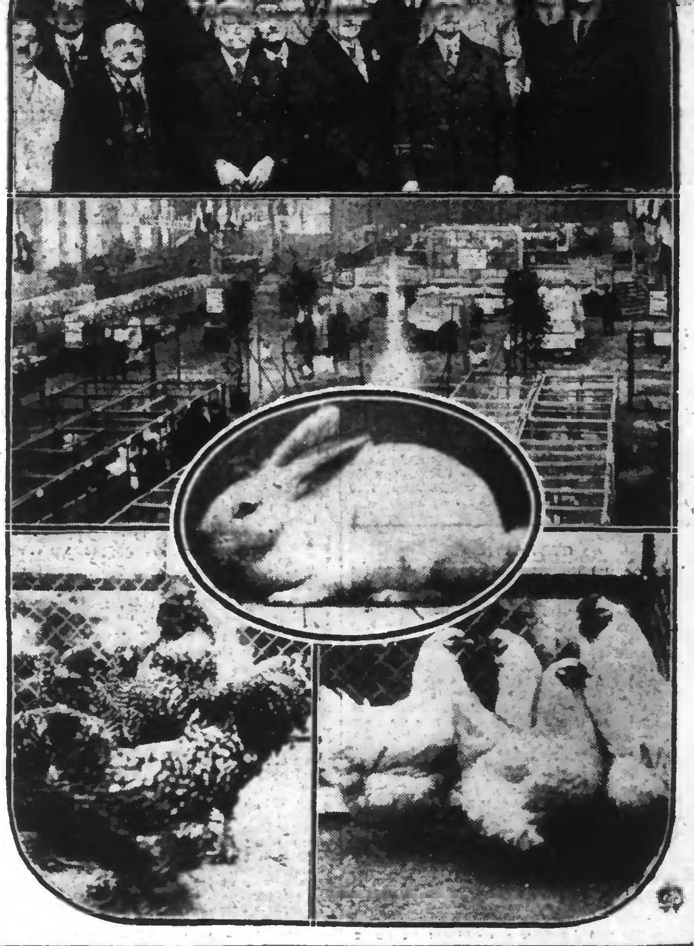

EN HAUT : Les personnalités civiles et militaires entourées des membres du Comité et du Jury. — AU MILIEU : Une vue générale de l'exposition avant l'admission du public. — EN MÉDAILLON : Le plus beau lapin de l'exposition (Blanc de Vendée) à Mme Deladrière d'Haubourdin, qui a remporté une des coupes grand prix d'honneur du « Réveil du Nord ». — EN BAS : Les deux parquets qui ont remporté les deux autres coupes grand prix d'honneur du « Réveil du Nord » ; à gauche : « Coucous de Malines », à M. Marcel Duprez de Bondues : à droite : « Wyandottes blanches », à M. Bastien de Lille.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

### LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Très nuageux, avec quelques chutes de neige ; vent de Nord ; minimum de température sans changement sur la nuit précédente.

## Un monoplan géant va tenter de battre le record de durée

Les Anglais veulent essayer de s'attribuer le record du monde de durée en avion, détenu par les aviateurs allemands Ristiez et Zimmerman. Dans ce but, ils ont construit un supermonoplan de 30 mètres d'envergure qui devrait pouvoir tenir l'air 72 h. dépassant ainsi la performance établie déjà de 65 heures. Si les essais sont satisfaisants, l'avion qui sera piloté tour à tour par les aviateurs Arthur Jones-William et Victor Eric, tentera de réaliser le voyage Londres-Le Cap sans escale. Muni de tout le confort, dont une couchette pour l'un des deux pilotes, l'avion pourra emporter dans ses réservoirs plus de 4.500 litres d'essence.

Trois systèmes de pompes sont prévus pour l'adduction de l'essence au moteur, ce qui pare à toute défaillance de fonctionnement. Une toute nouvelle invention sera installée à bord, qui consiste en un signal d'alarme placé à côté du pilote et qui le prévient automatiquement de toute déviation de sa route soit dans le sens vertical soit dans le sens horizontal. Le moteur est un 450 CV. Le poids total de l'appareil, que l'on voit ici est de 6.500 kilos. EN MÉDAILLON : Les pilotes qui vont tenter le record de durée en avion, Arthur Jones-William et Eric Victor. (Wide World Photo)

## Le raid téméraire de deux aviateurs DE PARIS A ARRAS

### Pris dans la tempête de neige, ils durent renoncer à atterrir au camp de Ronchin

Les aviateurs Mauler et Baud, deux intrépides navigateurs de l'air, jeunes et fougueux, devaient quitter Le Bourget, hier à 9 heures, pour atterrir à Ronchin, à 11 h. Leur but, après leur fameuse démonstration Paris-Le Cap et retour, était de montrer que l'aviation de tourisme était bien au point ; ils ne pouvaient mieux le prouver, ces messagers ailés, qu'en prenant l'envol de Paris pour venir à Lille, présider à FAMILIA, hier soir, le bal de l'aviation.

Malgré leur témérité, Baud et Mauler ont dû s'incliner devant l'inclémence du temps. A l'aérodrome de Ronchin qui formait un immense et épais tapis de neige, nous les avons attendus, dès onze heures. Les bourrasques de neige et le « coton » laissaient à penser que la route était barrée aux avions.

Nous apprîmes, en effet, que tout départ était impossible du Bourget où le sol et le ciel se confondaient dans une même teinte de temps de neige. Dans leur désir de réussir, les deux aviateurs prirent quand même le départ, à 13 heures, à bord de leur avion de tourisme CAUDRON, équipé d'un moteur SALMSON, graissé à la MOBILOIL, et monté sur pneus DUNLOP. Ils partirent, laissant dans l'hésitation les pilotes des grands avions de transport du Bourget.

Leur raid ne constituait qu'une étape du long circuit commandité par la Société anonyme des films PARAMOUNT, qui passe dans toute la France les « Ailes », cette épopée que tout le monde a vue ou voudra voir.

Du Bourget à Péronne, Baud et Mauler, au risque de leur vie, ne songeaient qu'à arriver à Lille, mais une formidable bourrasque de neige les obligea à toucher le sol à Péronne, à 14 h. 20. Partiraient-ils ? C'est folie, disaient les aviateurs, mis au courant de leur intention. Profitant du premier « trou » qui ne pouvait laisser deviner à 5 kilomètres plus loin un plafond de 80 mètres, ils s'élancèrent et tandis qu'on les attendait à Ronchin, à 17 heures, dans la pénombre, que trouait seulement les quelques feux de fortune allumés, on apprenait que, partis de Péronne à 14 h. 30, Baud et Mauler avaient été contraints d'atterrir à Arras, échouant provisoirement malgré tout leur courage.

MM. Césure, vice-président ; Delforge, Steverlynck, Pauillac et Marin La Meslée, membres du Comité de l'A. A. N. F., les avaient attendus jusqu'après 17 heures en compagnie de M. Patyn, directeur de FAMILIA ; Léon Joannin, de la Société PARAMOUNT, et Constant, directeur de l'agence régionale de PARAMOUNT.

Au moment où FAMILIA présente « Les Ailes », ce film à la gloire de l'aviation, l'Association aéronautique du Nord de la France ne pouvait faire autrement que de donner son bal à FAMILIA, et c'est Baud et Mauler venus d'Arras par le train qui devaient faire la première danse.

## Le congrès du parti agraire et paysan s'est tenu hier à Paris

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Hier s'est tenu, à Paris, le premier congrès du groupement destiné à jouer un rôle d'une importance considérable si ses dirigeants ne se départissent pas de la ligne de conduite qu'il se sont fixés.

Ce parti, le parti agraire et paysan français, qui demande bien vivement d'ailleurs qu'on ne le confonde pas avec le parti communiste des ouvriers et paysans avec lequel il répudie bien heureusement toute attache, entend se constituer et vivre en dehors de toutes relations politiques qui n'émaneraient pas de lui.

Le parti agraire et paysan français entend réaliser un programme essentiellement économique, en groupant tout le monde agricole du pays.

C'est là une force qui se révèle et dont il serait vain de nier la puissance.

La séance d'hier groupait autour de M. Fleurant Agricola, président, les représentants de cinquante-quatre départements, ainsi que les délégués des partis paysans tchécoslovaques, roumains, yougoslaves ; Mme Deslombes représentait le département du Nord.

Dans un discours très applaudi, M. Fleurant Agricola a exposé la doctrine de son parti, qui veut grouper les paysans français pour faire aboutir leurs revendications.

Il a donné ensuite connaissance de l'article 1er des statuts, qui définit le but poursuivi par le groupement, et dont voici le texte :

« Il est fondé en France un parti ayant pour but la conquête de la direction de la fraction du pouvoir législatif et exécutif qui revient au monde rural. Cet organisme, établi sur les bases de la République et de la Démocratie dans le but unique d'obtenir pour le monde rural les avantages moraux, sociaux et matériels auquel il a droit, ne s'immiscera en rien dans les questions professionnelles, religieuses, chacun de ses adhérents ayant le droit de penser ce qu'il veut et d'agir comme il lui plaît dans le domaine de sa conscience »

En terminant, le président a déclaré que le parti était pour la propriété privée et l'organisation coopérative.

M. Casanova, secrétaire général du comité exécutif provisoire, a fait ensuite l'historique du parti qui, ayant établi ses premières bases en 1926, compte présentement de nombreuses fédérations départementales.

Dans la journée, les congressistes ont voté les statuts du nouveau parti.

## Effroyable explosion dans une mine

On mande de Kingston (Virginie de l'Ouest) : Cinquante mineurs manquent à la suite d'une explosion qui s'est produite dans une mine de Painting-Creek. Une équipe de secours de Charleston est partie.

## La promotion du Ministère des Travaux Publics et des Régions Libérées

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Dans la promotion du ministère des Travaux Publics qui paraît ce matin au « Journal Officiel », M. Roquère, qui reçoit la cravate de commandeur, a assumé, après une brillante carrière préfectorale, la direction générale des Régions libérées au Ministère des Travaux publics.

Par ses qualités d'initiative exceptionnelles, il a apporté un concours de premier ordre à la reconstitution des départements dévastés.

Dans la promotion de la Direction des Régions Libérées, nous relevons les noms de : MM. Baert, architecte à LILLE ; Daniel Brandon, architecte à HAZEBROUCK ; Cerisier, chef de division à la PRÉFECTURE DU NORD ; Dory, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts d'AMIENS ; Debreucq-Poms, à WARGNIES-LE-PETIT ; Dupuich, substitut du procureur général à DOUAI ; Hayet, chef du service financier des dommages de guerre de l'AISNE ; Robineau, maire de BRAINES.

## Le tragique accident d'auto d'Haubourdin

### *Le tribunal correctionnel de Lille a accordé des dommages-intérêts à l'abbé Platel, curé aux Mines de Lens*

Le lundi de Pâques, M. l'abbé Platel, curé desservant d'une chapelle aux mines de Lens, franchissait, en auto, à la nuit tombée, le passage à niveau de la Cie du Nord, à Haubourdin, qui était resté ouvert à la circulation. Au même moment survenait un train. M. l'abbé Platel fut gravement blessé et sa gouvernante fut tuée sur le coup. Le garde-barrière, Régis Barbe, poursuivi pour homicide et blessures involontaires, fut condamné par le Tribunal correctionnel de Lille, le 29 juillet, à trois mois de prison avec sursis.

Le tribunal ordonnait, en outre, une expertise médicale pour définir l'état de l'abbé Platel, qui restait atteint d'une incapacité permanente partielle.

L'expertise en ayant fixé le taux à 20 %, le tribunal a alloué hier à l'abbé Platel la somme de 81 441 francs de dommages-intérêts, sous déduction de la provision de 30.000 fr. précédemment accordée ; la Cie du Nord a été déclarée civilement responsable.

## On va procéder à l'examen mental du meurtrier de M. Fachot

M. Matifas, juge d'instruction, a désigné les docteurs Rogues de Fursac, Genil Perrin et Truelle, médecins légistes, pour procéder à l'examen mental de Georges Benoît, le meurtrier du procureur Fachot.

## LA GRIPPE TUERA-T-ELLE LE DICTATEUR ESPAGNOL ?

Voici la dernière photographie du général Primo de Rivera qui est actuellement gravement grippé et dont l'état inspire de vives inquiétudes. (W. W. Ph.)

## Des renseignements aux Contribuables

### Obligation fiscale incombant aux employeurs, chefs d'entreprises et débiteurs de rente viagère avant le 31 janvier 1929

*Tous particuliers, toutes sociétés occupant des employés, commis, ouvriers, domestiques, chauffeurs, etc., affectés à leur service professionnel ou privé, doivent souscrire avant le 31 janvier 1929, au contrôleur des Contributions directes du lieu où se trouve situé l'établissement au service duquel sont attachées lesdites personnes, un état sur papier libre indiquant : 1° Les noms et adresse des personnes occupées en 1928 ; 2° Le montant des rétributions payées à chacune d'elles ; 3° La période à laquelle s'appliquent ces appointements lorsque cette période est inférieure à une année, mais supérieure à trente jours consécutifs.*

*Les employeurs doivent comprendre, sur cet état, non seulement les ouvriers ou employés travaillant chez eux, mais encore le personnel occupé au dehors (ouvriers disséminés, représentants de commerce, placiers, commis voyageurs ayant la qualité de salariés).*

*L'adresse à mentionner est en principe celle où les employés résidaient au 1er janvier 1929. Pour ceux qui auraient cessé d'être appointés depuis une période antérieure au 1er janvier 1929, l'adresse sera celle existant lors de leur départ.*

*Il est recommandé, pour faciliter la tâche de l'Administration, d'indiquer la nature des fonctions exercées.*

*Les rétributions de toute nature susceptibles d'entrer en compte pour l'établissement du traitement global doivent être mentionnées. Indemnité représentative de frais de déplacement, frais de voyage nécessités par l'emploi, etc. Mais il est utile de les faire ressortir distinctement afin que l'agent fiscal chargé d'arrêter la base d'imposition puisse les retrancher du traitement total.*

*Les rémunérations accordées sous forme d'avantages en nature ne doivent pas être omises. Elles doivent faire également l'objet d'une mention spéciale sans être évaluées ; le soin d'en apprécier la valeur appartenant au service des contributions directes, sous réserve du droit de discussion de l'intéressé.*

*En ce qui concerne les pourboires qui constituent la rémunération totale ou partielle de certains employés, les employeurs n'ont pas à les indiquer, étant donné qu'ils n'en connaissent pas le montant exact, mais ils sont tenus d'indiquer les noms et adresses de ceux dont les services sont ainsi rétribués.*

*Les employeurs sont dispensés de fournir toute déclaration en ce qui concerne :*

*a) les rétributions allouées aux artisans façonniers dont ils utilisent le concours ;*

*b) les allocations familiales ou sursalaire familial ;*

*c) les rétributions d'employés qui ont été occupés moins de 30 jours consécutifs ;*

*d) les rétributions annuelles ou ramenées à l'année qui ne dépassent pas 10.000 fr. (cette évaluation doit être faite en tenant compte de tous les avantages accessoires, sans en déduire les frais professionnels ni les abattements pour situation ou charge de famille). Par dérogation à ce principe, la déclaration est obligatoire, quel que soit le montant des rémunérations, lorsque ces dernières sont versées à des personnes remplissant des fonctions dans divers établissements (administrateurs, secrétaires de sociétés ou comités, commissaires aux comptes, etc.). En ce qui concerne ces personnes, la déclaration doit mentionner non seulement les rémunérations susceptibles d'être atteintes par l'impôt sur les salaires, mais encore celles passibles de la taxe de 18 % d'enregistrement en opérant la discrimination.*

*Une mention spéciale doit être faite en ce qui concerne les commissions, courtages, honoraires versés à des personnes passibles de l'impôt sur les bénéfices non commerciaux. Ces sommes sont à déclarer dès qu'elles excèdent 1.000 francs.*

*Enfin, les débiteurs de pensions ou rentes viagères sont tenus de les déclarer lorsque leur montant est supérieur à 1.250 francs, sauf toutefois les pensions accordées aux victimes d'accidents de travail.*

*Toute omission ou inexactitude relevée dans l'indication de ces déclarations entraîne l'application d'une amende de 100 francs, majorée de 65 décimes.*

FISCO.

## Un terrible drame de la jalousie

### *Un homme tua sa femme*

La jalousie vient de provoquer un nouveau drame qui s'est déroulé la nuit dernière au N° 20 de la rue Linné, à Paris. A cette adresse, habitaient les époux Gezorski, de nationalité polonaise ; le mari Charles, âgé de 44 ans, exerçant la profession de barman, avait épousé au début de la guerre l'une de ses compatriotes, Mlle Salomé Maijolsli. Une petite fille, Sonia, actuellement âgée de 13 ans, était née de cette union.

La nuit dernière, vers 2 heures, comme Mme Gezorski était couchée, son mari tira sur elle à bout portant une balle de revolver qui la tua net, puis il tenta de se suicider en se tailladant l'artère du poignet avec un rasoir.

Le commissaire de police, prévenu, a fait transporter le blessé à l'Hôtel-Dieu et le cadavre de Mme Gezorski à l'Institut médico-légal.

L'enquête semble démontrer que le meurtrier a agi sous l'empire de la jalousie provoquée par la lecture d'une lettre adressée à sa femme.